

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV

Séance du 24 avril 2008 – Convocation du 17 avril 2008

Compte rendu affiché le 2 mai 2008

Président de séance : M. Jean-Claude OLLIVIER

Secrétaire de séance : Delphine ROGER

Présents :

M. OLLIVIER, Mme GLATARD, M. CHATUT, M. RODRIGUEZ, Mme MAY, Mme SORREL-DUNAND, M. BOUREZG, M. CHRETIN, Mme RIVE-OLLIVIER, Mme BROSSARD, Mme GOYON-GUILLAUME, M. VALETTE, Mme CHIGNARD, M. RACHAS, M. BUFFARD, Mlle COIN, Mlle FERNANDES, Mlle ROGER, Mme BARTHOD, M. MARTIN-RABAUD, M. DESBOIS, Mme ORIOL, Mme CORSET, M. MANIKAS.

Absents représentés

M. AUROY par M. RODRIGUEZ, M. CLARET par M. CHRETIN, Mme MARMONIER par Mme GLATARD, M. GOJON par M. BUFFARD, M. MACHURAT par M. MANIKAS.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	24
Votants	29
Exprimés	29

Objet : Recrutement d'un coordinateur CLS/CISPD

Afin d'assurer la coordination des dispositifs du **Contrat Local de Sécurité** et du **Conseil Intercommunal de la Sécurité et de Prévention de la Délinquance**, il convient de recruter un agent contractuel. Ces missions sont spécifiques et bénéficient d'une aide de l'État ainsi que des collectivités locales partenaires. L'agent recruté sur ce poste aura les missions principales suivantes :

- ▶ Coordinateur du **Contrat Local de Sécurité** et du **Conseil Intercommunal de la Délinquance**,
- ▶ Relations avec les élus et différents partenaires,
- ▶ Coordination du **Parcours de Réussite Éducative (P.R.E)** et encadrement des agents intervenants,
- ▶ Suivi et mise en œuvre du dossier de vidéosurveillance intercommunale,
- ▶ Élaboration des budgets et recherche de financements,
- ▶ Rédaction de notes, rapports et comptes-rendus sur les activités gérées.

Au vu de la spécificité de ces missions et des subventionnements divers sur ce poste, il est proposé de procéder au recrutement d'un agent contractuel à temps complet, pour une durée de 3 ans renouvelables une fois, à compter du 29/04/08. La rémunération de l'agent se fera sur l'échelle indiciaire des Attachés territoriaux.

Le **Comité Technique Paritaire**, dans sa séance du 11.04.08, a émis un avis favorable à la création de cet emploi.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Oui l'exposé de Madame l'Adjointe déléguée et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la loi n°84-53 du 26/01/1984 et notamment son article 3, alinéa 4,
- Vu le décret n°88-145 du 15/02/1988 relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale,
- **APPROUVE le recrutement d'un Coordinateur des dispositifs Contrat Local de Sécurité/Conseil Intercommunal de la Sécurité et de la Prévention de la Délinquance, à compter du 29 avril 2008,**
- **DIT que la rémunération sera calculée sur la base de la grille indiciaire des Attachés Territoriaux,**
- **DIT que l'agent recruté bénéficiera du régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité pour les Attachés Territoriaux,**
- **DIT que les crédits nécessaires sont prévus au Budget primitif,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toute opération relative à l'application de la présente décision.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 24 avril 2008
Le Maire,
Jean-Claude OLLIVIER.**

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 25/04/2008
- Publication ou affichage le 25/04/2008
- Fait à Neuville-Sur-Saône, le 25 avril 2008
Jean-Claude OLLIVIER, Maire.